



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

**AVIS DE PROMULGATION**

Avis est donné par le soussigné, Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet à l'effet que lors de la séance du Conseil municipal, tenue le 10 janvier 2022, le règlement 544 – Décrétant les taux de taxes annuelles et les taxes pour les services ainsi que les modalités applicables 2022 a été adopté.

Ce règlement peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture du bureau du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et 13 h et 16 h 30 au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet.

Donné à Saint-Anicet, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

Denis Lévesque  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier